

Le Prévoyant

Trimestriel de l'Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire (ASA-CI) / Avril 2017

L'ASA-CI reçoit le Président de la CGE-CI



Marrakech: Fanaf 2017

LES 10 RÉOLUTIONS DES ASSUREURS AFRICAINS

Actualité des Assureurs

LE TRÉSOR SE PENCHE SUR LES CRÉANCES DES ASSUREURS DE L'ÉTAT

Point de vue

Ibrahima NDOYE, Directeur Régional
Afrique de l'Ouest de Continental Re.

**« L'IMPACT DE LA MODIFICATION
DE L'ARTICLE 308 DU CODE CIMA
EST INDÉNIABLE »**



Le Prévoyant
REVUE DE L'ASSURANCE DE VIE, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA RETRAITE

01 BP 3873 Abidjan 01
Tél : (225) 22 48 81 12 – (225) 22 48 81 27
Fax : (225) 22 48 81 07 – www.asa.ci
Trimestriel de l'Association des Sociétés
d'Assurances de Côte d'Ivoire – ASA-CI

Directeur de Publication
JOHNSON BOA ROGER

**Superviseur de la Commission
Communication**
KONÉ MAMADOU

Rédacteur en Chef
Daniel Diallo

Secrétaire de Rédaction
Commission COMMUNICATION

Rédaction
Lucien Agbia, Loh Damas, Daniel Diallo,
Koné Mamadou

Conception Réalisation
MULTICONSULT GESTION
Dpt Corporate Magazine

4-5 Marrakech:
Fanaf 2017

**LES 10 RÉOLUTIONS
DES ASSUREURS AFRICAINS**

6

**IMPORTANTE CONCERTATION
ENTRE L'ASACI ET L'ANCARCI**

7

**LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
SE PENCHE SUR LES CRÉANCES DES
ASSUREURS DE L'ÉTAT**

8

**LE PRÉSIDENT DE LA
CGECI VISITE L'ASACI**

9

**PASSATION DE CHARGES
AU SECÉTARIAT
GÉNÉRAL DE L'ASACI**

10-11

Enjeux

**PROTECTION DE L'ASSURÉ
ET MARGE OPÉRATIONNELLE :
QUELLE COMPLÉMENTARITÉ ?**

12-13

**LA COUVERTURE
DES CATASTROPHES
NATURELLES ET
DES RISQUES**

14-15

**RÉUSSIR LA
DIGITALISATION
DE L'ASSURANCE
AFRICAINNE**

16-17

Point de vue

**IBRAHIMA NDOYE, DIRECTEUR RÉGIONAL
AFRIQUE DE L'OUEST DE CONTINENTAL RE.
« L'IMPACT DE LA MODIFICATION DE
L'ARTICLE 308 DU CODE CIMA EST
INDÉNIABLE »**

18-19

**LISTE DES SOCIÉTÉS
D'ASSURANCES AGRÉÉS
EN CÔTE D'IVOIRE
MEMBRES DE L'ASA-CI**

AGENDA DES ASSUREURS

• Assemblée Générale Ordinaire de l'ASACI

L'Assemblée Générale Ordinaire des assureurs de Côte d'Ivoire se tiendra le Jeudi 27 avril 2016 à 09 Heures, au Siège de l'ASACI, suivant l'ordre du jour ci-après :

1. Examen et adoption du Rapport d'activités de l'exercice clos au 31 Décembre 2016 ;
2. Présentation des Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Comptes arrêtés au 31 Décembre 2016 ;
3. Examen et approbation des comptes ;
4. Examen et adoption du Budget 2017 ;
5. Ratification de cooptation de membres du Bureau Exécutif ;
6. Examen et approbation de l'adhésion de trois (03) Sociétés : Wafa Assurance, Wafa Assurance Vie et ATLANTA Assurances Non Vie ;
7. Présentation et vote des Résolutions.

Quelle stratégie pour l'Assurance africaine ?

Vous avez entre les mains le premier numéro du magazine « Le Prévoyant » de 2017. La rédaction vous présente tous ses vœux les meilleurs pour l'année 2017. Année pleine de défis tant au plan interne qu'au plan international. Un nouveau Secrétaire Général, Monsieur Daniel DIALLO, a pris fonction le 2 janvier 2017 à l'ASA-CI. Nous lui souhaitons la bienvenue, et remercions son prédécesseur, Monsieur Balamine DICOH qui a rejoint le Secrétariat Exécutif de la Carte Brune CEDEAO, pour les services rendus à l'ASA-CI qu'il a servie pendant de nombreuses années.

Bien que les chiffres provisoires de l'exercice 2016 laissent entrevoir une croissance du Chiffre d'affaires de l'assurance de notre marché de l'ordre de 8%, il n'en demeure pas moins que les défis restent énormes pour donner satisfaction à nos populations, et améliorer ainsi le taux de pénétration de l'assurance auprès d'elles.

Pour ce faire, le Bureau Exécutif s'est donné pour mission de redynamiser le fonctionnement de l'association, de donner plus de visibilité à notre profession et faire aboutir les principaux



JOHNSON BOA Roger
Président ASA-CI

projets que sont l'assainissement de l'assurance Santé, l'accompagnement de la mise en place de la CMU par l'Etat, le règlement rapide des sinistres en général et particulièrement les sinistres matériels auto, la dématérialisation du certificat transport, l'instauration du

Méiateur en assurance, la participation active à la réforme du système de sécurité sociale avec la CNPS, l'obtention de l'instauration de l'assurance obligatoire dans certains domaines etc. Les assureurs n'évoluent pas en vase clos. Ainsi, nous avons reçu et rendu des visites de courtoisie et de travail dont votre magazine vous donne un aperçu. Par ailleurs, l'ASA-CI participe en qualité de membre, aux activités de plusieurs institutions et organismes : CGECI, CCESP, PDESEFI, OQSF-CI, CNSMO etc.

La FANAF a tenu sa 41ème Assemblée Générale à Marrakech du 13 au 16 février 2017, sous le thème « Nouveaux enjeux réglementaires et défis opérationnels : quelle stratégie pour l'assurance africaine ? », à laquelle notre marché a été fortement représenté. C'est le lieu de rappeler qu'en 2016, la CIMA a pris des règlements dont deux (2) très importants modifiant les articles 308 et 329-3 et 330-2 du code des assurances, qui impacteront à n'en point douter, la vie des entreprises dans la zone.

Merci de l'accueil que vous réserverez à ce numéro de votre magazine, et bonne lecture.

Passation de charges au secrétariat général de l'ASACI

Le Secrétariat général de l'ASACI va être désormais dirigé par Monsieur Daniel DIALLO qui a pris fonction le 2 janvier 2017 pour succéder à Monsieur DicoH Balamine qui, après 13 ans passés au secrétariat de l'association, officie dorénavant au poste de Secrétaire Exécutif du bureau ivoirien de la carte brune assurance CEDEAO.

La cérémonie de passation de service a eu lieu le 3 janvier 2017, au siège de l'association, en présence de Monsieur Roger Boa JOHNSON, président du marché Ivoirien des assurances, de membres du bureau exécutif et l'ensemble du personnel au siège de l'ASA-CI.

Monsieur Daniel DIALLO, avocat de formation, a une expérience de plus de vingt ans dans le secteur des assurances,

aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'extérieur où il a dirigé des compagnies d'assurances. Ses différents passages à la SIDAM, Atlantique Insurance Group, au GTAC2A IARDT puis à SUNU IARD Mali attestent de toute son expérience. Monsieur DIALLO est titulaire d'une maîtrise de Droit et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA). Il est également diplômé de l'institut des assurances de Lyon 3.

Recruté à ce nouveau poste à l'issue d'une présélection et d'un entretien d'évaluation de compétences, Monsieur Daniel DIALLO aura certainement d'énormes défis à relever. Tous les vœux de succès de la rédaction du PREVOYANT accompagnent le nouveau locataire de la maison des assureurs de Côte d'Ivoire.



DANIEL DIALLO
Secrétaire Général de L'ASA-CI

L.D

Marrakech: Fanaf 2017

Les 10 résolutions des assureurs africains

Voici les 10 résolutions prises par la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) au terme de ses Assemblées tenues du 13 au 16 Février 2017 au Palais des Congrès de Marrakech (Royaume du Maroc) sur le thème : « Nouveaux enjeux réglementaires et défis opérationnels : quelle stratégie pour l'assurance africaine ? ».

La rencontre a été d'une réussite exceptionnelle tant par l'affluence record (2000 délégués), que par la qualité des panels et les synergies entre opérateurs de tout horizon. La reconduction du bureau sortant et le choix de Kigali (Rwanda) pour abriter les prochaines Assemblées de la FANAF en février 2018 figurent parmi les décisions prises.

Résolution N° 1 : Sur le rapport d'activités

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités de l'exercice 2016, et félicite le Bureau Exécutif pour le travail accompli.

Résolution N° 2 : Sur les comptes de l'année 2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif et celui du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016, adopte lesdits comptes et en donne quitus au Bureau Exécutif.

Résolution N° 3 : Sur le budget 2017

L'Assemblée Générale arrête le Budget de l'exercice 2017 :

- en recettes encaissables, à huit cent quatre-vingt-sept millions neuf cent cinquante mille francs (887 950 000 F CFA);
- En charges décaissables, huit cent vingt-



huit millions huit cent vingt-cinq francs (828 625 000 F CFA).

Résolution N° 4 : Sur les subventions

L'Assemblée Générale décide d'allouer une subvention d'un montant de 20 000 000 F CFA (vingt millions de francs CFA), à l'Institut International des Assurances de Yaoundé (IIA), au titre de l'année 2017.

Résolution N° 5 : Sur les adhésions des sociétés

L'Assemblée Générale accepte les demandes d'adhésion formulées par les Sociétés suivantes :

SOCIETES ADHERENTES

- Bénin :** (01) Fonds de Garantie Automobile du Bénin (FGA - BENIN)
Gabon : (01) SAHAM Assurance Vie Gabon
Mali : (01) Atlantique Assurances Mali IARD S.A. (AAM SA)
Maroc : (05) AXA Assurance Maroc La Marocaine
SAHAM Assurance Maroc
SANAD Maroc
WAFI IMA Assistance Maroc

Mauritanie : (01) Compagnie Nouvelle des Assurances (CNA sa)

Sénégal : (01) Assurances La Providence du Sénégal S.A.

Résolution N° 6 : Sur l'affectation des excédents de 2015 et 2016

L'Assemblée Générale, après examen des comptes de 2016, décide d'affecter l'excédent de recettes d'un montant de trente-quatre millions neuf cent huit mille neuf cent quatre-vingt-sept francs CFA (34 908 987 FCFA) en report à nouveau.

A titre de rappel, le résultat net de l'année 2015 d'un montant de vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf cent quarante-quatre Francs CFA (29 499 144) FCFA) a été porté en report à nouveau pour l'exercice 2016.

Résolution N° 7 : Sur le principe de la digitalisation de l'assurance africaine

L'Assemblée Générale retient le principe de la digitalisation de l'assurance africaine dans un cadre réglementaire souple qui

doit s'inspirer des expériences réussies en Afrique et qui doit tenir compte des intérêts des assurés.

Toutefois, au regard des coûts que cela pourrait générer, l'Assemblée Générale recommande au régulateur d'encourager la mutualisation des solutions technologiques permettant la digitalisation.

Résolution N° 8 : Quelle réassurance pour accompagner les mutations et la couverture des risques spéciaux?

L'Assemblée générale recommande :

- que les réassureurs adaptent leurs propositions aux marchés des pays membres eu égard aux limitations et exclusions figurant dans les traités de réassurance

- l'implication des pouvoirs publics dans la couverture des risques spéciaux en s'inspirant du modèle marocain dans ce domaine.

Résolution N° 9 : Sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes KPMG

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes KPMG pour une durée de six (06) ans allant du 1er janvier 2017 à la clôture des comptes de l'exercice 2022.

Résolution N° 10 : Sur le renouvellement du mandat du Bureau Exécutif

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Bureau Exécutif pour une durée de trois (03) ans.

Sont élus :

- M. Adama NDIAYE, Président
- Mme Esther TIAKO, Vice-Présidente
- M. LOCOH AFANOU KODJO, Membre
- M. Soumaïla SORGHO
- M. Joël MULLER, Membre
- M. Ernest Anasse ASSAMOÏ, Membre
- M. Mamadou KONE, Membre

Date et lieu de la quarante deuxième (42ème) Assemblée Générale Annuelle de la FANAF

A l'invitation des sociétés d'assurance membres du marché rwandais, la quarante deuxième (42ème) Assemblée Générale de la Fanaf se tiendra à Kigali au cours du mois de février 2018.

LD

NSIA ASSURANCES

Protégez-vous contre les accidents de la vie quotidienne

NSIA INDIVIDUELLE ACCIDENTS

(225) 20 31 98 00 / 20 31 75 00

Côte d'Ivoire : Abidjan Plateau - Immeuble Mandi, Angle Rue A 43 avenue Nogués

NSIA ASSURANCES & BANQUE

Importante concertation entre l'ASACI et l'ANCARCI

Le président de l'ASA-CI a reçu le 18 janvier 2017, à 10 heures, au siège de l'association, une délégation de l'ANCARCI (Association Nationale des Courtiers en Assurance et Réassurance de Côte d'Ivoire).

Le président de l'ANCARCI, Monsieur KANTE Mamadou entouré de ses plus proches collaborateurs, dont le 1er vice-président KONE Ibrahim et le Secrétaire Général MIEZAN Brou, dans une brève allocution, a indiqué qu'il s'agissait de rendre à un partenaire privilégié, une visite de courtoisie.

Après avoir formulé des vœux de bonne et heureuse année 2017, à l'endroit tant du président que de l'ensemble de la profession des assureurs, il a fait un bref tour d'horizon des préoccupations de l'ANCARCI et des attentes de celle-ci :

- La formalisation des rencontres d'échanges entre les deux entités ;
- Plus de régularité et de rapidité dans le règlement des sinistres par les assureurs ;
- Le règlement avec plus célérité des commissions par les assureurs ;
- L'assainissement du milieu des agents mandataires

En retour, le président de l'ASA-CI, JOHNSON BOA Roger, a remercié le président de l'ANCARCI et sa délégation pour leur visite fraternelle, et après avoir officiellement introduit le nouveau Secrétaire Général de l'association en la personne de Monsieur Daniel DIALLO, il leur a présenté les vœux les meilleurs de santé et de succès tant en son nom qu'en celui de l'ensemble de la profession.

En réponse aux préoccupations de l'ANCARCI, le président de l'ASA-CI a assuré



que ces préoccupations étaient également celle des assureurs ivoiriens, et que des chantiers sont en cours pour leur trouver des solutions à plus ou moins brève échéance dans le plan d'action 2017 de l'ASA-CI.

S'agissant du règlement des sinistres avec diligence, il a informé l'ANCARCI de ce que dans le cadre de la coopération avec la fédération marocaine d'assurance, une délégation de l'ASA-CI s'est rendue dans ce pays pour s'imprégner de son expertise dans le domaine du règlement rapide des sinistres matériels auto, afin de pouvoir l'implémenter le plus rapidement possible sur le marché ivoirien.

Pour les sinistres corporels, l'ASA-CI appuiera les actions du Fonds de Garantie Automobile (FGA), en vue d'une prise en charge encore meilleure des victimes.

Sur la question des commissions, le président a fait la promesse de sensibiliser les membres sur le sujet, en demandant aux courtiers de veiller à l'application stricte de leurs conventions respectives.

L'assainissement du milieu des intermédiaires fait partie des chantiers de l'ASA-CI, a rappelé le président. Il indique que les actions du Pool TPV, en instaurant des couleurs différentes sur les attestations auto en fonction de la catégorie, participe de cette volonté, de même que les travaux en cours sur la sécurisation de ces mêmes attestations, sur lesquels il communiquera le moment venu.

Il a terminé en réitérant l'entière disponibilité de l'ASA-CI à œuvrer à une meilleure et fructueuse collaboration avec l'ANCARCI.

Le président de l'ASA-CI était entouré du vice-président Saliou BAKAYOKO, du Secrétaire Général Daniel DIALLO et du Chef comptable Gérard BALLO. La rencontre a pris fin dans une atmosphère sympathique, après une photo de famille.

La Rédaction

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique se penche sur les créances des assureurs vis-à-vis de l'État

Répondant à l'invitation du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, une importante délégation des Sociétés d'Assurance avec à leur tête le Président de l'ASA-CI, JOHNSON BOA Roger, a été reçue par le Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique, AHOUSI Arthur.

Après les civilités d'usage, les parties ont abordé les points suivants qui étaient à l'ordre du jour, dont principalement le sort des créances des compagnies d'assurances sur l'État, ses structures décentralisées et ses demembrements.

Abordant le fond, la DGTCP a fait une présentation ci-après, arrêtée au 31/12/2016 :

- La situation des créances des assureurs sur l'État : les créances portant sur les Titres se chiffrent à 5 252,6 millions de FCFA et les créances d'Exploitation à 7 685,5 millions de FCFA soit un montant total des créances de 12 938,1 millions de FCFA.

- La situation des paiements : l'État n'a plus de dette pour tout ce qui concerne les titres détenus par les sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI) au 31/12/2015, sauf concernant 3 sociétés. Il a été précisé sur ce point, qu'il revient aux sociétés d'assurance de s'adresser aux SGI pour leur faire le point exhaustif de leur situation, la DGTCP ne libellant les paiements qu'au bénéfice des SGI et non des assureurs.

Suite à un tour de table et d'échanges entre les parties, portant notamment sur l'écart entre la situation présentée par la DGTCP et celle des assureurs, M. ANNEY de la Direction des Assurances, a indiqué que les 12, 938 milliards de FCFA ne concernent que le stock échu des arriérés, notamment ceux portant sur les titres et non celui qui n'est pas encore arrivé à maturité.

La DGTCP a proposé la mise sur pied d'un Comité paritaire restreint, chargé de



travailler à sortir une situation clarifiée des créances des assureurs sur l'État.

La DGTCP a ensuite présenté le programme des émissions 2017, indiquant que l'État entend lever à fin mars 2017, le montant de 380 milliards de FCFA. Les assureurs sont invités à souscrire massivement aux titres publics.

C'est sur ces échanges que Monsieur AHOUSI, après avoir, au nom du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, remercié les assureurs pour avoir répondu en grand nombre à l'invitation de la DGTCP, a levé la séance.

Daniel DIALLO

L'ASA-CI reçoit le Président de la CGECI



Le 23 février 2017, le Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Jean Marie ACKAH, accompagné de deux Vice-présidents et d'un Directeur, a été reçu par l'ASA-CI, dans le cadre des visites de prise de contact qu'il effectue auprès des Groupements et Associations membres de la confédération.

Le Président de l'ASA-CI, Roger Boa JOHNSON était quant à lui, entouré de quelques membres du Bureau Exécutif et de Directeurs Généraux de sociétés, ainsi que du Secrétaire Général.

Tour à tour, chacun des présidents a pris la parole, après les présentations et salutations d'usage. Ainsi, pour le Président de la CGECI, cette visite était l'occasion d'expliquer aux Groupements, épine dorsale de la confédération, quelle est la vision que lui et son équipe ont de la

CGECI, et l'occasion de recueillir également les attentes des membres.

A sa suite, le Président de l'ASA-CI a fait une présentation de l'association, a indiqué ses ambitions pour le futur et ses attentes auprès de la CGECI. Après une brève visite

de la Maison de l'Assureur (dénomination du siège de l'ASA-CI), un rafraîchissement a été servi à ses invités par l'ASA-CI.

Daniel DIALLO



L'ASA-CI visite la tutelle

Le jeudi 29 janvier dernier, une délégation de l'ASA-CI conduite par le président Roger Boa JOHNSON, et composée du vice-président Saliou Bakayoko, des membres du Bureau Exécutif, madame Yvette AKOUA, messieurs Seybatou AW, Souleymane CISSE et du Secrétaire Général Daniel DIALLO, a rendu une visite de courtoisie au Directeur des Assurances.

Monsieur Karim DIARASSOUBA qui était entouré de ses plus proches collaborateurs, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation de l'ASA-CI, s'est félicité des bonnes relations existant entre l'association et son administration. Prenant la parole, le président de l'ASA-CI a d'abord présenté les vœux de nouvel an du Bureau Exécutif et de ses membres au Directeur des assurances et à ses principaux collaborateurs en rappelant l'excellence des relations entre la tutelle et l'association. Il a ensuite donné l'objet de

la visite en indiquant qu'il s'agissait de présenter officiellement à la tutelle, le nouveau Secrétaire Général entré en fonction début janvier 2017. Le président a également saisi l'occasion pour soumettre un certain nombre de préoccupations de l'ASA-CI, sur lesquelles il souhaiterait échanger avec la Direction des Assurances dans le cadre des rencontres trimestrielles instaurées entre les deux entités.

En réponse, le Directeur des Assurances a remercié l'ASA-CI pour sa démarche, et souhaité la bienvenue au Secrétaire Général, tout en réitérant au président

toute la disponibilité de son administration pour une parfaite collaboration entre celle-ci et l'ASA-CI. Concernant les préoccupations évoquées par l'association, M. Karim Diarrassouba a indiqué qu'elles vont en droite ligne de celles de la Direction des Assurances, et seront prises en compte, d'autant plus que son effectif sera étoffé dans les mois à venir. Les parties ont convenu de se retrouver très prochainement pour aborder les sujets sur le fonds.

AL

Rencontre entre les BE de l'Asa-ci et de la Fanaf

Le Bureau Exécutif de l'ASA-CI, avec à sa tête le Président Roger Boa JOHNSON, a reçu le 30 janvier 2017, une délégation du Bureau Exécutif de la FANAF qui a tenu sa 112ème session à Abidjan, conduite par son Président Adama N'DIAYE.

Après avoir souhaité le traditionnel « Akwaba » en terre ivoirienne, et plus précisément à l'ASA-CI, le Président JOHNSON s'est dit honoré par cette visite de la FANAF, ainsi que tout le marché ivoirien, au nom duquel il a remercié ses hôtes.

A sa suite, le président Adama N'diaye a souligné qu'Abidjan ayant été choisie pour abriter les travaux de la 112ème réunion du Bureau Exécutif de la FANAF, avant les assises de la 41ème assemblée générale de la fédération qui se tiennent à Marrakech du 13 au 17 février 2017, cette visite de courtoisie allait de soi, donnant ainsi l'occasion à son Bureau d'avoir des échanges avec les acteurs du marché ivoirien et sur les projets de la FANAF. Il a aussi informé l'ASA-CI de la fin du mandat de trois ans du Bureau qu'il dirige, et sollicité la confiance et le soutien du marché ivoirien pour le nouveau mandat qu'il entend briguer à Marrakech. Il a terminé en exposant dans les grandes



lignes, les chantiers que son Bureau ambitionne de mettre en œuvre pour les trois années à venir, si la confiance des membres lui était renouvelée.

En réponse aux propos de son homologue, le président Roger Boa JOHNSON lui a assuré le soutien du marché ivoirien, vu l'immense travail accompli par le Bureau de la FANAF sous sa conduite, et au regard des défis qui attendent le secteur de l'assurance en Afrique dans les années à venir. Après des échanges portant sur des questions d'actualité, et de quelques

précisions données sur les procédures de travail entre la FANAF et la CIMA, le président de la FANAF a indiqué que la fédération entretenait d'excellents rapports avec le régulateur communautaire. Il a dit regretter cependant que sur certaines

questions cruciales, les membres de la FANAF ne soient pas réactifs lorsqu'ils sont consultés.

Le Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances-CRCA, Monsieur BEDI Gnagne et le Directeur des Assurances Monsieur Karim DIARASSOUBA, entourés de quelques-uns de ses collaborateurs, ont rehaussé la rencontre de leur présence effective, sur invitation du président de l'ASA-CI.

AL

Protection de l'assuré et marge opérationnelle : quelle complémentarité ?

Alors que les assureurs se plaignent des pertes structurelles et de la réduction de leur marge opérationnelle dues à la lourdeur de la réglementation en vigueur, le régulateur réplique en avançant qu'une telle réglementation s'inscrit dans le cadre d'une ambition de protection des assurés.



Au regard de ces deux opinions animant depuis plusieurs années le secteur des assurances en Afrique francophone, l'une des questions essentielles à se poser est : Comment concilier protection de l'assuré et marge opérationnelle des compagnies d'assurances ? Cette question a fait une fois de plus l'objet d'un panel au cours de la 41^{ème} assemblée annuelle de la FANAF qui s'est tenue du 13 au 16 février 2017 au Maroc. Ce panel a vu la participation de Mamadou KONE, Directeur Général d'Allianz Côte d'Ivoire Assurance-vie qui a bien voulu partager sa réflexion sur ce sujet.

Dans sa présentation, Mamadou KONE a dans un premier temps évoqué les articles 702 et 703 du code CIMA pour illustrer la

problématique. Pour sa part, la mise en application de ces articles ne se fait pas sans conséquences pour les sociétés d'assurance, car les frais exposés pour l'acquisition et la gestion d'un contrat ne sont pas amortis par des contreparties sur les primes. Il faut ajouter à cela, l'apparition de pertes d'exploitation structurelle surtout dans un contexte de microassurance où la culture du long terme est la pratique la moins bien partagée.

Une réglementation contraignante pour les assureurs

Allant plus loin dans son argumentaire, l'intervenant a évoqué le fait que cette réglementation a également des répercussions sur l'économie nationale vu

qu'une bonne partie de l'épargne des ménages ne parvient pas à être collectée et recyclée dans le système financier. Un fait qui prive donc l'économie nationale d'une bonne partie de ressources durables et grippe le système financier tout en le rendant non inclusif.

Pour terminer cette partie de sa réflexion, KONE Mamadou a relevé les conséquences de cette réglementation sur le développement du secteur de l'assurance. Pour lui, la multiplication des réformes et la confusion produite par certaines mesures génèrent une vision à court terme du développement de l'assurance alors que dans ce secteur plus qu'ailleurs le besoin d'une vision à long terme est nécessaire.

Pourquoi cette réglementation ?

A ce propos Mamadou KONE a fait ressortir dans sa présentation, plusieurs raisons ayant amenées le régulateur à renforcer ses réglementations en matière d'assurance. Premièrement, la plainte récurrente sur le non paiement des sinistres tant sur les montants que sur les délais de paiement. Cette situation est non seulement due à une volonté manifeste des sociétés prétextant le non respect par l'assuré de certaines conditions préalablement exposées dans le contrat, et d'autre part, le montant élevé de certains sinistres à couvrir.

Abordant la deuxième raison, il a mentionné les frais de fonctionnement exorbitants des organes dirigeants de certaines compagnies d'assurance alors même que l'exploitation est juste à l'équilibre ou déficitaire. Cette situation s'explique par le désir de vouloir assurer la satisfaction de leurs dirigeants sans

toutefois accorder un intérêt particulier aux assurés qui demeurent les plus vulnérables en cas de sinistre.

La troisième raison évoquée est relative à l'impossibilité de délivrer les états financiers et statistiques annuels dans les délais requis par la réglementation. Ce cas conduit généralement à une publication très tardive des chiffres du secteur à une mise en oeuvre tardive des programmes de contrôle par le régulateur.

Quelles solutions pour une réglementation équilibrée ?

La protection de l'assuré étant la priorité du régulateur tout en permettant aux maisons d'assurance de dégager une marge opérationnelle sur leurs activités, il y a donc lieu de trouver une conciliation entre ces deux situations. Le Directeur Général d'Allianz Côte d'Ivoire Assurance-vie a par la suite évoqué la nécessité pour le régulateur de dresser les conditions d'un

développement sain et équilibré des compagnies d'assurance. Sans toutefois omettre la nécessité de favoriser la constitution sur l'ensemble des pays de la CIMA, d'un marché élargi et intégré réunissant les conditions d'un équilibre satisfaisant au point de vue technique, économique et financier.

Il a terminé ses solutions en rappelant les principes de base de l'IAIS et de la norme 1.3, qui stipule que la réglementation doit permettre un cadre légal dans lequel le terrain est équitable pour tout le monde, qu'ils soient preneurs d'assurance, bénéficiaires, assureurs ou intermédiaires. Ces différents chemins devraient donc contribuer à trouver un terrain de conciliation entre protection des assurés et marge opérationnelle des compagnies d'assurance.

LD



**Payez vos primes
comptant, pour exiger
le règlement rapide
de votre sinistre**

GNA
Assurances
l'Assurance de toutes les Générations

Siège social : Immeuble l'Ebrien, rue du commerce - Plateau 01 BP 12182 Abidjan 01
Tél. : 20 25 98 00 - Fax : 20 33 60 65 - Site web : www.gnassurances.com

La couverture des catastrophes naturelles et des risques

La couverture des catastrophes naturelles sur le continent africain est un sujet fort préoccupant tant pour les gouvernements que pour les assureurs. De ce fait, ces derniers s'attèlent à trouver des mécanismes de financement et de gestion des risques, pour mieux préparer les pays africains en cas d'une survenance de catastrophes et participer ainsi à leur croissance économique.



L'extrême exposition du continent africain aux catastrophes naturelles a conduit les assureurs à se pencher sur la question au cours des assemblées annuelles de la FANAF qui se sont tenues à Marrakech au Maroc du 13 au 16 février dernier. Ce sujet a fait l'objet d'un panel animé par d'éminentes personnalités exerçant au sein d'institutions dédiées au financement et à la gestion des risques sur le continent.

Le panel a débuté par l'énumération des principaux effets des catastrophes naturelles sur le continent. Selon Madame Fatou ASSA, Coordonnatrice du programme de la Banque Mondiale pour l'Afrique, elles se situent à plusieurs niveaux à savoir, la hausse des températures extrêmes

entraînant une chute sévère des récoltes et la réduction d'environ 20% des rendements.

Pourquoi parler de couverture des catastrophes naturelles

Ainsi, tous les ans, ce sont environ 18 millions de personnes qui sont touchées par la famine. Au niveau des infrastructures, d'ici 2030, il faudra à l'Afrique un investissement d'environ 100 milliards de dollars par an pour rattraper le niveau de développement des pays développés alors que la fréquence et la sévérité des précipitations conduit à une courte durée de vie des routes et des infrastructures en générale. Au plan santé, si rien n'est fait, nous assisterons à une hausse de 28% des cas de paludisme pour

les travailleurs qui engendrera par conséquent une baisse de la productivité. Face à ces chiffres alarmants, elle a rappelé le fait pour les assureurs d'accompagner les institutions financières dans la recherche de capitaux nécessaires au financement des catastrophes naturelles sur le continent.

Les mécanismes financiers de couverture des catastrophes naturelles

Dans son exposé, Antoine BARADI, expert de la Banque Mondiale a présenté les réponses apportées par son institution dans le cadre du financement des catastrophes naturelles sur le continent. Il s'agit du programme de financement des risques de catastrophe qui est un partenariat entre la Banque Mondiale et le

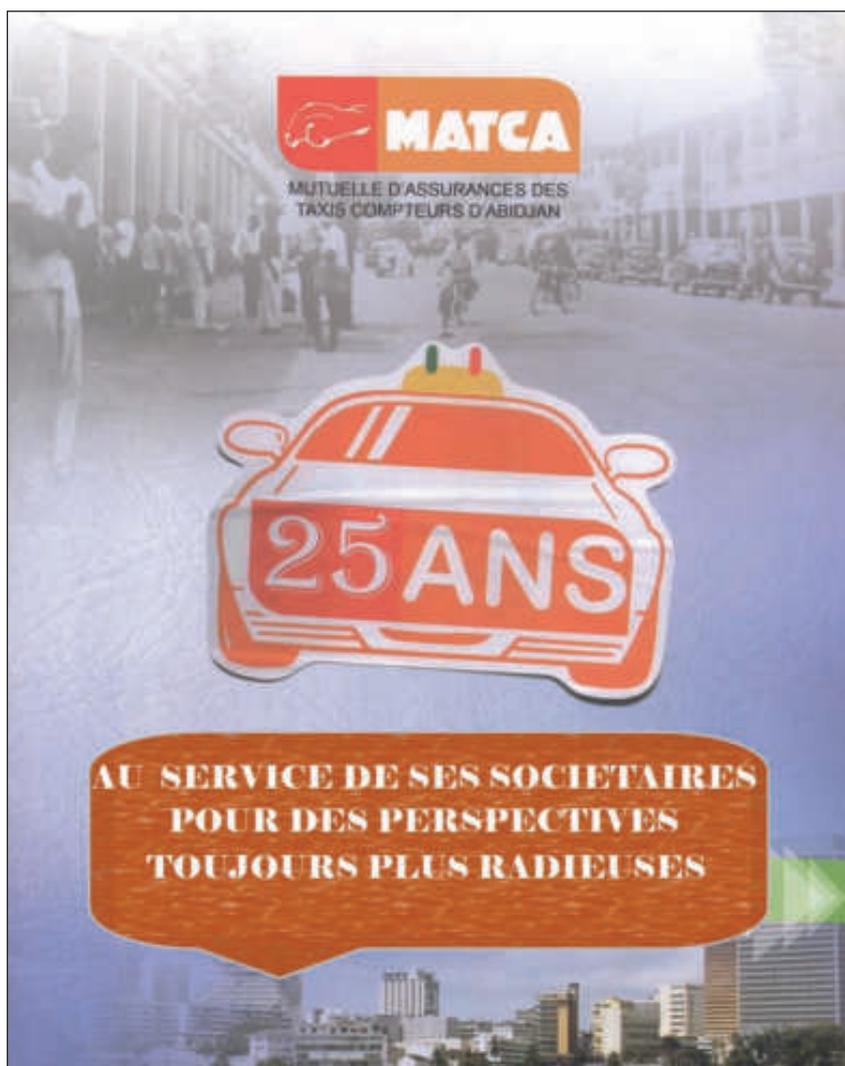
GFDRR, structure visant à aider les pays à intégrer le financement des risques de catastrophes dans leurs stratégies nationales de gestion des catastrophes en apportant un soutien technique et financier. L'action de ce partenariat se centre autour du dialogue sur le financement comprenant deux volets que sont la caractérisation du risque et le financement proprement dit du risque.

Dans ce dernier volet nous retrouvons les principaux instruments financiers généralement classés en deux catégories : les instruments ex post qui incluent les réserves budgétaires, la réallocation budgétaire, la dette et l'augmentation des taxes. Les instruments financiers ex ante comprennent les fonds de garantie, le crédit contingent, et le transfert du risque (tel que l'assurance). Les instruments ex ante fournissent ainsi aux pays une source immédiate de financement tandis que d'autres ressources financières sont mobilisées à la suite d'une catastrophe, a-t-il indiqué.

Par ailleurs, certaines institutions africaines de financement des catastrophes sur le continent ont apporté leur réflexion sur le sujet. Il s'agit de l'African Risk Capacity (ARC), une mutuelle panafricaine de gestion des risques instituée en 2012 par l'Union Africaine. Selon son Directeur Général, M. Mohamed BEAMOGUI, l'institution a été créée en vue de permettre aux pays membres de se préparer, de gérer et de financer les catastrophes naturelles.

Le mécanisme de base de l'ARC tourne autour de la mise en place d'un logiciel phare dans l'optique de déterminer le profil de risque d'un pays et dégager immédiatement les ressources nécessaires pour couvrir ce risque. Même si le mécanisme vient de voir le jour, il se positionne déjà comme un instrument important dans la couverture du risque sur le continent pour avoir fait ses preuves dans des pays tels que le Sénégal, la Mauritanie et le Niger.

LOH DAMAS



Réussir la digitalisation de l'assurance africaine

A mesure que les technologies digitales évoluent, les organisations se doivent d'adapter leur stratégie et s'aligner sur le marché. Le secteur de l'assurance en Afrique, en particulier, est impacté par le digital et doit faire face à une tâche complexe : l'intégration du digital à l'ensemble des activités de sorte à conquérir un marché à fort potentiel.



Les compagnies d'assurances africaines sont désormais ancrées dans un environnement de plus en plus connecté aux nouveaux outils technologiques. Elles doivent par conséquent, penser à leur capacité de changement et d'adaptation dans ce nouveau monde. D'une part, ce changement passe nécessairement par la compréhension de la nécessité d'une digitalisation incluant les talents pour son

accomplissement et d'autre part par des politiques de mise en œuvre spécifiques au continent africain.

Depuis quelques années nous assistons à une prolifération des Start Up technologiques rendue possible grâce notamment à la réduction drastique des coûts de lancement comparativement aux couts engagés pour la mise en place des industries déjà existantes.

La nécessité de digitalisation pour les compagnies d'assurance

Pour Emmanuel BRÛLE, CEO de SAHAM FINANCES, exposant sur ce thème au cours des 41^è assemblées de la FANAF, ces nouvelles sociétés apparaissent aujourd'hui comme de potentiels challengers capables de concurrencer et se tailler une part importante de marché face aux mastodontes. De ce point de vue,



les sociétés d'assurance africaines devraient tirer un avantage en calquant le modèle de ces Start Up et ne pas rester en marge de l'innovation.

A côté de cela, s'ajoute l'explosion du nombre de compagnies dites « Tech Assurance » proposant de petites solutions très spécifiques sur les approches de niches et nous voyons clairement de grosses industries et les géants de l'internet s'intéresser à ce type de société ayant conduit à une prise de position à travers des investissements dans le domaine de l'assurance.

Ainsi, ce sont environ 2,651 millions de dollars qui ont été investis par ces géants de l'internet dans ces « Tech assurances » au cours de l'année 2015, a indiqué le conférencier.

Pour terminer, le paneliste a insisté sur la nécessité pour les compagnies d'assurance africaines d'adopter l'état d'esprit gagnant d'une société de technologie. Cet état d'esprit nécessite la prise en compte du Business Model des start up technologiques à travers la poursuite de la révolution des petites idées, à savoir l'investissement dans le digital qui

conduira évidemment à profiter impérativement du potentiel du marché de l'assurance en Afrique, qui reste largement profitable.

Comment s'y prendre pour une digitalisation ?

Ce thème développé par le consultant en NTIC Souleye DIOUF, a été l'occasion de faire un état des lieux au niveau du marché et des compagnies d'assurance en Afrique. Ainsi, dit-il, la réglementation, le manque d'animation des fédérations nationales d'assurance et aussi le manque de formation des collaborateurs dans le digital sont entre autres les contraintes liées au ralentissement de la digitalisation de l'assurance en Afrique. Toutefois, il a pu relever les opportunités en termes de part de marché, de taux de pénétration de l'internet et des compétences dont disposent les compagnies africaines pour entamer cette politique de digitalisation. Pour M. DIOUF, la réussite de la digitalisation en Afrique passe nécessairement par la mise en place d'une batterie de solutions à savoir l'adoption dans un premier temps de l'analyse par le

« Big data » qui permet de comprendre les besoins de la clientèle, puis de booster les ventes des sociétés d'assurance et d'améliorer leur gestion interne.

En outre, on pourrait mentionner la prise en compte du Top Management incluant une vision de changement des dirigeants des compagnies d'assurance, la définition de la stratégie digitale avec le personnel puis l'adaptation au changement et une volonté d'aller vers l'innovation mais aussi de disposer d'un esprit d'ouverture.

Au niveau du système d'information, il a insisté sur l'utilisation d'une solution plus souple consistant à mettre le pas progressivement dans la digitalisation compte tenu des investissements lourds à effectuer et la durée de mise en place. Elle doit prendre en compte l'intégration de plateformes simples et accessibles tant au niveau des collaborateurs que des clients. Quant à la réglementation, il a insisté sur une dématérialisation des contrats, la signature électronique, ajoutés à cela une grande ouverture, une réelle volonté et l'engagement des commissions comme la FANAF, la CIMA et divers acteurs.

LOH DAMAS

Ibrahima NDOYE, Directeur Régional Afrique de l'Ouest de Continental Re.

« L'impact de la modification de l'article 308 du code CIMA est indéniable »

Depuis le 08 avril 2016, suite à la décision du Conseil des ministres des assurances tenu à Yaoundé, l'article 308 du code CIMA a été modifié et complété. Afin de recueillir le point de vue des acteurs du marché relativement à cette importante décision, l'équipe rédactionnelle du PREVOYANT a interrogé un réassureur, en l'occurrence Ibrahima NDOYE, Directeur Régional Afrique de l'Ouest de Continental Re.

En tant que réassureur et acteur du marché, quel commentaire faites-vous sur les nouvelles dispositions de l'article 308 du code CIMA?

Les nouvelles dispositions réglementaires de l'article 308 sont saluaires pour tous les acteurs assureurs et réassureurs de la sous-région. Les risques interdits de cession aux réassureurs non installés sont bien connus et maîtrisés par les acteurs locaux. Ils sont aussi de nature domestiques. Les exemptions faites sur les risques spécifiques vont contribuer à les disperser car nous avons encore besoin de capacités complémentaires pour répondre de ces types d'engagement.

L'approche opérationnelle commune des acteurs, assureurs comme réassureurs locaux, devra se focaliser maintenant sur la nécessité de bénéficier définitivement du savoir faire sur ces risques particuliers ou de pointes, afin de les encadrer au mieux et d'apporter les réponses idoines aux assurés. Tous ceci va, à terme, apporter une grande plus-value, en ressource, en compétence et en expertise à nos acteurs locaux, nos marchés, nos économies; et nous permettre d'avoir des Compagnies de réassurance de taille à répondre à toutes les attentes des marchés, voire au-delà.

Les compagnies d'assurances ont été et continuent toujours d'être en partenariat avec l'ensemble des acteurs réassureurs opérant dans la zone. Elles doivent se féliciter de ces nouveaux textes qui aideront les Réassureurs locaux qui connaissent bien leurs besoins et les accompagnent la plupart du temps dans l'assistance et les services techniques et



financiers.

Depuis son entrée en vigueur le 08 avril 2016, peut-on déjà mesurer les impacts d'une telle modification dans le déploiement de vos prestations ? Si oui lesquels?

L'impact est indéniable, même s'il est difficile actuellement d'en prendre la pleine mesure. La plupart des acteurs ont réagi assez tardivement pour être en conformité avec les nouveaux textes, et les ont implémentés à la suite des éclaircissements fournis par la tutelle.

Je pense humblement que le bon moment pour avoir une bonne évaluation serait à la fin du 1er trimestre 2018, après les renouvellements où l'ensemble des acteurs auront eu toutes les informations et procédé à la régularisation de leur

couverture suivant lesdits textes. CONTINENTAL RE est un acteur très engagé dans le marché CIMA depuis 2004. La capitalisation de notre siège pour la zone, à Douala, est en cours, et Abidjan en sera une succursale à l'exemple de ce que nos amis et partenaires de CICA RE a réalisé.

A propos de l'impact, nous avons pour notre part, non seulement enregistré de nouvelles participations dans des programmes existants, mais nous avons aussi noté une dynamique plus soutenue de collaboration entre les réassureurs locaux. Nous nous en réjouissons, ainsi que l'esprit de partenariat constructif et positif de tous les acteurs et par-delà l'éclairage permanent du régulateur qui accompagne pleinement ces nouveaux textes par une excellente communication et une grande

disponibilité. Nous finirons par l'implication de la FANAF, partenaire infatigable de la CIMA, et qui a su mobiliser sur l'ensemble des sujets qui préoccupent l'industrie, maintenir sa position d'interlocuteur privilégié avec tous les acteurs et jouer pleinement sa partition.

Auriez-vous des suggestions à formuler pour une amélioration de ce nouveau dispositif réglementaire?

Nous savons que plusieurs marchés notamment celui de la Côte d'Ivoire, par l'intermédiaire de sa dynamique association, ont sollicité l'introduction d'assurances obligatoires supplémentaires, pour répondre aux besoins latents des populations et des entreprises et ainsi augmenter les tailles des marchés pour le bénéfice de tous et de chacun.

Il y a aussi lieu de réfléchir sur comment accompagner les projets gouvernementaux financés par les bailleurs, qui sont de plus

en plus fournis clé en main, y compris les couvertures d'assurance et ou de réassurance, afin d'en faire profiter les acteurs locaux. D'aucuns l'ont dit avant moi, pour rivaliser avec les acteurs non locaux et développer nos marchés, nous avons besoins en plus de 3 ou 4 assurances obligatoires au moins, là où les pays développés en ont plus de 100. Cela contribuera aussi à apporter des réponses gouvernementales aux problèmes de défectuosité ou carence les services de construction et BTP, et beaucoup d'autres pour protéger les personnes, les entreprises, et leurs biens et services.

Dans l'immédiat, il faut penser rapidement au délai de règlement des primes et des soldes de réassurance afin que l'objectif d'avoir des champions locaux soit exhaustif. La disposition sur le cautionnement bancaire du montant du chiffre d'affaire de N-1, pour pouvoir opérer en N devrait, à notre humble avis

être revue pour être en cohérence avec notre métier, sauf mauvaise compréhension de ma part dudit texte. Car ledit chiffre d'affaires devra aussi permettre de faire face aux charges des réassureurs en termes de paiement de sinistre, de commissions, des charges d'exploitation, provisions constituées et autres. Nos expérimentés aînés sauront rapidement et mieux que moi, le cas échéant, revenir sur ce point pour les acteurs concernés.

Enfin, il est aussi urgent de trouver une réponse réglementaire à la position des intermédiaires et courtiers de réassurance, car il subsiste un flou sur ce point notamment pour ceux qui ne sont pas encore installés dans la zone, afin de pallier d'éventuels risques de contrepartie et de garantir l'exhaustivité du contrôle de ce pan de notre industrie.

Entretien réalisé par LOH DAMAS

Continental Reinsurance:

L'excellence en prestations de réassurance,
au service de l'Afrique depuis plus de 25 ans.

Coté B+ (Bien) par l'Agence AM Best
Lagos | Douala | Nairobi | Abidjan
info@continental-re.com | www.continental-re.com

CONTINENTAL REINSURANCE
...sustainable trust

Liste des sociétés d'Assurances agréées en Côte d'Ivoire Membres de l'Asa-ci

(Mise à jour Avril 2017)

- 1. ALLIANCE AFRICAINE D'ASSURANCES (3A)** - 20.21.90.20 / 20.22.14.85 -E-mail : info@avenire.com
Siège Social Plateau Avenue Noguès 3e étage
Immeuble Trade Center – DG M. Jean SORO
17 BP 477 ABIDJAN 17 Tél. 20.32.33.97/ 98 /
20.32.87.25 - Fax 20.32.54.90 - E-mail :
3aiard@aviso.ci
- 2. ALLIANCE AFRICAINE D'ASSURANCES VIE (3A-VIE)** - Siège Social Avenue Botreau Roussel,
Immeuble SUNU 9ème étage – D.G M. Tiornan
COULIBALY – 01 BP 11944 ABIDJAN 01 - Tél.
20.33.98.20 / 20.33.85.07 - Fax 20.33.88.14 – E-
mail : aaavie@aaavie.com
- 3. ALLIANZ COTE D'IVOIRE ASSURANCES**
- Siège Social Plateau 2, Bd Roume Immeuble
Allianz - D.G M. Olivier MALATRE 01 BP 1741
ABIDJAN 01 - Tél. 20.30.40.00 - Fax 20.30.40.01 E-
mail : allianz.coteivoire@allianz-ci.com
- 4. ALLIANZ CÔTE D'IVOIRE ASSURANCES VIE** DG M.
Mamadou KONE – 01 BP 1741 ABIDJAN 01 - Siège
Social 2, Bd Roume Immeuble AGF-CI Tél.
20.30.40.70 - Fax 20.30.40.71 - E-mail :
allianz.coteivoire@allianz-ci.com
- 5. AMSA ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE** - Siège
Social 19, Avenue Delafosse, Immeuble Abeille
Plateau – D.G. M. Souleymane CISSE - 01 BP 1333
ABIDJAN 01 - Tél. 20.30.05.00 Fax 20.30.05.90 –
E-mail : amsa-ci@amsaassurances.com
- 6. ATLANTIQUE ASSURANCES CÔTE 'IVOIRE** - Siège
Social 15, Av. Joseph ANOMA – D.G Mme Rosalie
LOGON 01 BP 1846 ABIDJAN 01 - Tél. 20.31.78.00
- Fax 20.33.18.37 - Email aaci@atlantique-
assurances.net
- 7. ATLANTIQUE ASSURANCE VIE (AA VIE)** Siège
Social 15, Av. Joseph ANOMA – DG M.
Barthélémy YAO KONAN - 01 BP 1337 ABIDJAN 01
- Tél. 20.31.21.41 - Fax 20.21.45.23 – E-mail :
aavie@aavie.net
- 8. ATLAS ASSURANCES** – Siège Social Bd de la
République 10, Av. du Docteur Crozet – D.G M.
Martin KOFFI KOFFI - 04 BP 314 Abidjan 04 – Tél.
20.30.39.99/ 20.22.35.34/20.22.38.37 Fax
20.21.90.19 – E-mail : atlas103@aviso.ci
- 9. AVENI-RE** – Siège Social Immeuble CRRAE-
UMOA Abidjan Plateau D.G M. Seybatou AW –
06 BP1844 ABIDJAN 06 – Tél. 20.21.90.15 Fax
- 10. AXA CÔTE D'IVOIRE** - Siège Social Av.
Delafosse prolongée - D.G M. Roger Boa
JOHNSON - 01 BP 378 ABIDJAN 01 Tél. 20.31.88.88
– Fax : 20.31.88.00 – E-mail : johnson.boa@axa.ci
- 11. BELIFE INSURANCE SA** - Siège Social Immeuble
Woodin Center 1e étage - DGA M. Sébastien
NGAMENI - 01 BP 5173 ABIDJAN 01 - Tél.
20.31.14.70 / 14.75/.14.80 / .14.85 - Fax
20.32.56.17- E-mail : infos@belife.ci
- 12. COMPAGNIE EURO-AFRICAINE D'ASSURANCES
VIE (CEA-VIE)** Siège Social II Plateaux Aghien –
D.G M. Gerardo ZANNOUBO– 01 BP 12201
ABIDJAN 01 – Tél. 22 50 81 50 – Fax 22 50 25 12 –
E-mail : infos@saarvie.ci
- 13. CONTINENTAL REINSURANCE (CONTINENTAL-
RE)** – Siège Social 2ème Etage Immeuble
Equinoxe, Angle de la route du Lycée Technique
& de la Rue la Cannebière (Carrefour Pisam) –
Directeur Régional M. Ibrahima NDOYE – 01
BP1073 ABIDJAN 01 – Tél. 22 44 51 80 / Fax 22 44
14 38 E-mail : lboho@continental-re.com
- 14. FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE (FGA)** –
Siège Social II Plateaux 7ème Tranche (en face
de l'Ambassade de Chine – D.G M. Noël Koffi
MAÏZAN – 04 BP 8 ABIDJAN 04 – Tél. 22.42.65.76 /
22.42.66.43 - Fax 22.42.65.89 – E-mail :
fgaci@aviso.ci
- 15. GENERATION NOUVELLEE D'ASSURANCES CÔTE
D'IVOIRE (GNA-CI)** – Siège Social Immeuble
l'Ebrien Rue du Commerce Plateau – DG M.
Ibrahima CHERIF - 04 BP 1522 ABIDJAN 04 – Tél.
20.25.98.00 – Fax 20.33.60.65 - E-mail :
doussoutie.komara@gna-ci.com .
- 16. IPS - CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE
SOCIALE (IPS-CNPS)** Siège Social 24, Avenue
Lamblin - D.G M. Denis Charles KOUASSI - 01 BP
317 ABIDJAN 01 - Tél. 20.25.21.00 – Fax 20 32 79
94 - E-mail : info@cnps.ci
- 17. LA LOYALE ASSURANCES IARD** – Siège Sociale
Av. du Général de Gaulle (Rue du Commerce) –
AP M. Guy CAMARA 01 BP 12263 Abidjan 01 – Tél.
20.32.51.60 / 20.30.53.53 – Fax 20.32.51.68 - E-mail
: laloyale@laloyale.net

Liste des sociétés d'Assurances agréées en Côte d'Ivoire

Membres de l'Asa-ci

(Mise à jour Avril 2017)

18.LA LOYALE VIE - Siège Social Immeuble Woodin Center 4e étage Avenue Noguès Abidjan-Plateau – D.G M. Joseph YAPO MANCAMBOU - 01 BP 11885 ABIDJAN 01 - Tél. 20.22.94.64 / 20 33 15 00 - Fax 20.22.95.92 - E-mail : laloyalevie@aviso.ci

19.LA FEDERALE D'ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE (FEDAS-CI) - Siège Social Abidjan Plateau Immeuble AMIRAL (en face du NOVOTEL) PDG M. Bernard BARTOSZEK- 01 BP 12419 Abidjan 01 Tél. 20.31.23.00 / 22.52.65.00 - Fax : 20.32.03.36 / 22.42..12.52 – E-mail : info@fedas-ci.com

20.MUTUELLE D'ASSURANCES DES TAXIS COMPTES D'ABIDJAN (MATCA) - Siège Social Bd Roume Av. du Dr CROZET Immeuble MATCA – D.G M. Ousmane E. GUEDOU - 04 BP 2084 ABIDJAN 04 - Tél. 20.30.33.33 - Fax 20.22.77.35 - E-mail : info@matca-ci.com

21.NOUVELLE COMPAGNIE AFRICAINE DE REASSURANCES (NCA-RE) – Siège Social Immeuble les Harmonies Plateau Rez-de-chaussée - D.G M. Nazaire BLEKOU ABBEY - 01 BP 5962 ABIDJAN 01 – Tél. 20 21 92 06 – Fax 20 21 90 73 – E-mail : infos@nca-re.net

22.NOUVELLE SOCIETE INTERAFRICAIN D'ASSURANCES - CÔTE D'IVOIRE (NSIA-CI) - Siège Social Immeuble NSIA Av. Noguès - D.G Mme Yvette AKOUA - 01 BP 4092 ABIDJAN 01 Tél. 20.31.98.00 / 20.22.76.21 / 20.22.76.22 - Fax 20.33.25.79 / 20.22.76.20 - E-mail : nsiaassurancesci@groupensia.com

23.NOUVELLE SOCIETE INTERAFRICAIN D'ASSURANCES DE CÔTE D'IVOIRE VIE (NSIA-VIE) - Siège Social Cocody II Plateaux Vallon sur la Rue des Jardins - DG Mme Mansan D. DIAGOU Ep.EHILE - 01 BP 4092 ABIDJAN 01 - Tél. 22.41.98.00 - Fax 22.41.79.05 - E-mail : nsiavieassurances.ci@groupensia.com

24.SAHAM ASSURANCE CI - Siège Social Bd Roume Plateau D.G M. Joël Alfred ACKAH - 01 BP 3832 ABIDJAN 01 - Tél. 20.25.36.00 - Fax 20.22.59.05 - E-mail : sahamassuranceci@sahamassurance.com

25.SAHAM ASSURANCE VIE CI – Siège Social Bd Roume, Plateau - D.G M. Raoul MOLOKO 16 BP 1306 ABIDJAN 16 - Tél. 20.25.37.00 / 20.32.20.33

Fax 20.32.89.87 – E-mail : saham.assurance.vie.ci@sahamassurance.com

26.SERENITY SA – Siège Social 41 Bd Général de Gaulle face Gare Sud - Immeuble Ex Monoprix Abidjan Plateau – PDG M. KIPRE DIGBEU – 01 BP 10244 Abidjan 01 – Tél. 20.32.16.52/53 – Fax 20.32.16.63 – E-mail : serenity@serenity-sa.com

27.SOLIDARITE AFRICAINE D'ASSURANCES (SAFA) - Siège Social 34, Avenue Houdaille, Immeuble SAFA - D.G M. Marcel AHOUANDJINOUC - 04 BP 804 ABIDJAN 04 - Tél. 20 25 28 50 - Fax 20.32.27.89 E-mail : safa@aviso.ci

28.SOCIETE AFRICAINE D'ASSURANCES & DE REASSURANCES DE COTE D'IVOIRE (SAAR-CI) – Siège Social II Plateaux Aghien – D.G M. Fructueux TETIALLY – 01 BP 12201 ABIDJAN 01 – Tél. 22 50 81 50 – Fax 22 50 25 12 – E-mail tetialianicet@yahoo.fr

29.SOCIETE INTERNATIONALE D'ASSURANCES MULTIRISQUES (SIDAM) Siège Social 34, Av. Houdaille Immeuble SIDAM - D.G M. Sékou SYLLA - 01 BP 1217 ABIDJAN 01 - Tél. 20.21.97.82 / 20.31.52.00 20.31.51.00 - Fax 20.21.94.39 - E-mail : sidam@sidam.ci

30.SOCIETE DU MILLENAIRE D'ASSURANCE VIE (SOMAVIE) - Siège Social Woodin Center Av. Noguès – Administrateur Provisoire : Mme Marlène Gèneviève KONAN - 01 BP 1217 ABIDJAN 01 - Tél. 20.31.11.40 - Fax 20.32.34.39 - E-mail : somavie@aviso.ci

31.TROPICAL SOCIETE D'ASSURANCES (TSA ASSURANCES) – AP M Dramane COULIBALY – Siège Social Boulevard de la République-Plateau – Immeuble Tropic 3, rez-de-chaussée - Tél. 20.30.53.00 / 20.30.54.00 – Fax 20.30.53.10 – E-mail : sonar@aviso.ci

32.SUNU ASSURANCES IARD - Siège Social Immeuble SUNU Av. Botreau Roussel DGA M. Faustin ATTEBI-ZIRIGA - 01 BP 3803 ABIDJAN 01 - Tél. 20 25 18 18 - Fax 20.32.57.91 – E-mail cotedivoire.iard@sunu-group.com :

33.SUNU ASSURANCES VIE CÔTE D'IVOIRE - Siège Social Avenue Houdaille – DG M. Saliou BAKAYOKO - 01 BP 2016 ABIDJAN 01 - Tél. 20.31.04.00 - Fax 20.22.37.60 – E-mail : cotedivoire.vie@sunu-group.com

Allianz

Allianz

Allianz

Allianz Côte d'Ivoire Assurances,
avec vous de A à Z.

Le meilleur de l'assurance
en Côte d'Ivoire

A travers nos bureaux directs, nous vous offrons les couvertures :

- ✓ Automobile/Moto
- ✓ Multirisque Habitation
- ✓ Individuelle Accident/Maladie
- ✓ Assistance Voyage
- ✓ Risques de Construction
- ✓ Multirisque Professionnelle
- ✓ Maritime & Transport
- ✓ RC Scolaire
- ✓ RC Chef de famille

Siège social : 2, Bd Roume - Plateau
Tél. : 20 30 40 00 / 20 30 40 70
Fax : 20 30 40 01 / 20 30 40 71
E-mail : allianz.coteivoire@allianz.com
Site web : www.allianz-coteivoire.com



Bureau direct Latiche
6 Plateau
Tél. : 20 30 40 01 / 20 30 40 71
Fax : 20 30 40 01



Bureau direct VCR
Tricouffe
Tél. : 20 30 40 01 / 20 30 40 71
Fax : 20 30 40 01



Bureau direct Bouaké
Tél. : 20 30 40 01 / 20 30 40 71
Fax : 20 30 40 01



Bureau direct San Pedro
Tél. : 20 30 40 01 / 20 30 40 71
Fax : 20 30 40 01

Allianz

Côte d'Ivoire Assurances Vie,
avec vous de A à Z

Pour la retraite complémentaire de vos salariés
**Choisissez les solutions personnalisées
d'Allianz !**

2 Boulevard Roume, 01 BP 1741 Abidjan 01 - www.allianz-africa.com/cotedivoire - Email : allianz.coteivoire@allianz.com
Tél.: 20 30 40 70 / 20 30 40 90 - Fax : 20 30 40 71